

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 AOUT 1851.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get du Département de l'Intérieur pour l'exer- cice 1852.

(Voir les N^{os} 154, 253 et son appendice de la Chambre des Représentants, et le
N^o 105 du Sénat.)

Présents : MM. DUMON-DUMORTIER, DINDAL, Comte D'HANE, D'OMALIUS,
VAN MUYSSEN.

MESSIEURS,

Votre première Commission s'est livrée à l'examen du Budget de l'Intérieur pour l'exercice 1852, et elle a l'honneur de vous soumettre dans son rapport les observations auxquelles il a donné lieu.

La grande majorité acquise à ce Budget dans la Chambre des Représentants devait nécessairement faire augurer que son adoption ne rencontrerait pas d'opposition sérieuse au sein de votre première Commission. D'ailleurs, Messieurs, la considération des motifs justificatifs de quelques légères augmentations de dépenses, comparativement au Budget de 1851, a prévalu sur le désir que partage votre première Commission de ne pas augmenter les dépenses quand l'économie est à l'ordre du jour.

Ces augmentations portent sur les chapitres suivants :

CHAPITRE PREMIER.

Sont portés pour allocation du matériel de l'adminis-
tration centrale, y compris 2,300 fr. pour partie des frais
de location de la maison servant de succursale au ministère
de l'Intérieur. fr.

10,000 »

Cette augmentation a été adoptée à l'unanimité, ainsi que
le chap. 1^{er} dans son ensemble; votre première Commission
émet toutefois le vœu de voir réunir tous les ministères
dans les hôtels de la rue de la Loi, pour éviter à l'avenir tout
surcroît de dépenses imprévues.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Quarante mille francs sont demandés comme dépense extraordinaire pour l'achat d'étalons destinés au haras de l'État, soit fr.

40,000 »

Ce chapitre a été adopté par la majorité de votre Commission, qui a trouvé la justification de la dépense demandée, dans leur conviction que l'amélioration de la race chevaline est un bien immense pour le pays tout entier, et que dès lors il ne serait pas d'une sage économie de refuser le crédit demandé à cette fin.

CHAPITRE XV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Quatre mille francs sont demandés pour subvenir aux dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, soit

4,000 »

CHAPITRES XVI ET XVII.

ENSEIGNEMENT MOYEN ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Trois cent et cinquante-trois mille francs sont demandés pour organiser, suivant la loi du 1^{er} juin 1850 :

1° Le conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen ;

2° L'inspection des établissements d'instruction moyenne ;

3° Les dotations des athénées royales et des écoles moyennes. Toutefois, cette somme se trouve réduite de 65,520 fr., à reporter par suite de la transformation des écoles primaires supérieures en écoles moyennes. L'augmentation réelle est donc de

287,680 »

Ces chapitres ont été adoptés par la majorité de votre première Commission, qui a pensé que la dépense proposée est une conséquence nécessaire et inévitable de l'adoption de la Loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

Huit cents francs sont demandés pour le personnel du Musée Royal de peinture et de sculpture, soit

800 »

(3)

Au même chapitre, 20,000 fr. sont demandés en sus des 5,000 fr. votés au Budget de 1851, pour l'érection du monument en commémoration du congrès national; mais ces 20,000 fr. seront couverts par une somme égale qui figurait au Budget de 1851 pour frais de l'exposition générale des beaux-arts; allocation supprimée au Budget de 1852.

Le Chapitre XIX ainsi augmenté a été adopté à l'unanimité.

Le total de l'augmentation de dépenses comparativement au Budget de 1851, est donc en résumé de 342,480 »

Et la dépense totale du Budget de 1852 de 6,502,802 49

Quant aux chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 18, 20, 21, 22 et 25, ils ont été adoptés sans observations.

Un membre a cru ne pouvoir se rallier à l'opinion de la majorité sur l'ensemble du Budget, attendu qu'il ne peut approuver les majorations portées aux différents chapitres qui viennent d'être signalés.

Terminant son rapport, votre première Commission croit devoir se rallier au vœu exprimé dans une autre enceinte, de voir l'industrie, le commerce et l'agriculture réunis en un seul Département Ministériel.

Le Président,
DUMON-DUMORTIER.

Le Rapporteur,
Baron H. DE CHESTRET.